

Dotation télétravail initiale

Solidaires SUD Emploi constate que les Agents titularisés en dehors de la période campagne de télétravail initial, n'ont pas bénéficiés de la dotation agent pour la pratique du télétravail.

Plusieurs Agents nous alertent sur le fait de ne pas avoir à leur disposition un écran, un clavier et un cousin d'assise...

Solidaires SUD Emploi demande à ce que les ELD vérifient individuellement que chaque agent est bien doté et à défaut qu'elle commande la dotation avec les équipements nécessaires. L'objectif étant que les Agents puissent travailler dans de bonnes conditions.



La Direction a pris en compte les demandes en cours, concernant les dotations de matériel. Chaque Agent doit en faire la demande à son ELD. Un rappel sera fait aux Agent-es concernés.



Renouvellement de la dotation travail

Solidaires SUD Emploi constate que certain Agent s'auto-finance leur sacoche pour leur ordinateur portable puisque leur agence refuse de fournir une sacoche de remplacement.

Solidaires SUD Emploi demande la mise en place d'une nouvelle dotation aux agents qui en font la demande.



Une sacoche a été livrée avec l'ordinateur portable. Cependant, la DR dispose d'un stock de saches supplémentaires. Si les Agent-es ont besoin de remplacer la leur défectueuse, ils peuvent en faire la demande



Solidaires SUD Emploi, a testé, et la DR a donné une autre sacoche défectueuse. Maintenant à vous tester !!!



L'alerte PC silencieuse

Solidaires SUD emploi constate que certains Agent.e.s nouveaux entrant en CDD ou CDI, qui réalisent les activités d'accueil de premier niveau et GPF ne disposent pas de l'appli « Alerte silencieuse » sur l'ordinateur mis à leur disposition ou n'ont jamais été informés de son existence ou utilisation.

Solidaires SUD emploi rappelle que l'alerte PC est un élément essentiel pour les agents et demande à ce qu'il soit fait un rappel régulier au personnel et systématique aux nouveaux arrivants.



La Direction a reconnu qu'il y a eu un problème sur l'environnement structure ou agence... Tant que le PC est paramétré en version logiciel structure, l'Alerte PC ne fonctionnait pas. Si le PC à l'environnement agence, l'Alerte PC fonctionne. Alerte PC est un outil qui doit être présenté aux nouveaux entrants par l'ELD. Ils doivent également le faire tester afin que celui-ci soit opérationnel et contacter le CRSI en cas de dysfonctionnement. Le guide utilisateur de l'outil ALERTE PC est disponible dans l'intranet sécurité de la région.



Si vous constatez l'absence d'alerte PC, faites nous remonter le problème, car la Direction nous indique que ce problème a été résolu !



DÉMARCHE RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et PLAN DE SOBRIÉTÉ ENERGETIQUE :

Dans la démarche RSE, l'intranet met à notre disposition une fiche mémo, où il est inscrit : « extinction des luminaires des espaces communs lorsqu'ils sont inoccupés, ... »

Ces consignes sont parfois inapplicables, depuis l'installation dans les agences d'éclairages avec des systèmes de détecteurs de mouvement. En effet, les éclairages qui fonctionnent avec des détecteurs de mouvement dans les becs, s'allument automatiquement, lors du passage dans le couloir.

Est-ce vraiment éco-responsable de laisser les lumières s'allumer des journées entières dans des bureaux inoccupés ? Allez-vous vous mettre les agences en conformité avec vos préconisations de sobriété relatives à l'éclairage?



La Direction indique que les ELD concernées doivent réaliser une demande d'intervention auprès du mainteneur afin de procéder aux réglages des détecteurs.



Mise à disposition des outils nécessaires et appropriés au travail :

La version proposé d'Office 365 qui remplacera WORD, Excel, PowerPoint qui sont actuellement sur nos bureaux ont des fonctionnalités basiques, réduisant voir supprimant les possibilités de création, ou d'accès aux documents nécessaires à nos activités. Nous avons été alertés qu'Office 365 qui se substituera entre autre à Word, Excel, PowerPoint, n'est pas approprié à certaines activités :

- Les supports de formations ne sont pas compatibles avec Office365
- Les créations / mises à jour de CV
- La « Moulinette » qui est un outil sur Excel avec des fonctionnalités pointues sur Excel, n'est pas compatible sur Office 365

Solidaires SUD Emploi demande que la version d'office 365 mise à la disposition des travailleurs-ses, soient compatibles avec leurs activités.



Les managers, les RM ainsi que les agents fonctions supports seront habilités aux clients lourds Office à partir du 11 mars du fait de leurs activités, les fonctionnalités disponibles sous les versions Office 2013 seront disponibles sous les versions Office 365. L'ensemble des agents seront habilités au client léger, la création y est bien disponible sous Word, Excel, Powerpoint. Concernant « la moulinette » Excel, nous ne voyons pas de quoi il s'agit.

Solidaires SUD Emploi, constate que la Direction déploie Office 365, sans prendre connaissance des usages de chacun. Il est inadmissible que la Direction nous réponde, sans avoir pris connaissance de l'outil « la moulinette » utilisé par nos Collègues de la MRS !



un syndicat qui gêne la Direction, c'est un syndicat qui va dans la bonne direction

Vos contacts :

Aurélié VILLANNÉ

Étue titulaire au CSE
Membre de la commission
Politiques Sociales

Rim CHOUCANE

Représentante de Section
Syndicale
Membre de la Commission des
Activités Sociales et Culturelles



Solidaires SUD Emploi Centre :
syndicat.sud-centre@pole-emploi.fr

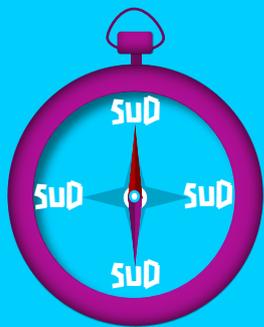
Solidaires SUD Emploi national :
syndicat.sud@pole-emploi.fr



<https://solidaires.org/se-syndiquer/les-syndicats/solidaires-sud-emploi/>



Sud Emploi Cvl



Vos contacts :

Aurélie VILLANNÉ

Élue titulaire au CSE
Membre de la Commission
Politiques Sociales

Rim CHOUCANE

Représentante de Section
Syndicale
Membre de la Commission des
Activités Sociales et Culturelles



Solidaires SUD Emploi Centre :
syndicat.sud-centre@pole-emploi.fr

Solidaires SUD Emploi national :
syndicat.sud@pole-emploi.fr



<https://solidaires.org/se-syndiquer/les-syndicats/solidaires-sud-emploi/>



Sud Emploi Cvl

Retour d'absence et Protection de la santé

Dans le cadre de votre obligation de sécurité, l'employeur a une **obligation générale de sécurité** envers ses salariés, il doit donc **veiller à la santé physique et mentale** de chacun d'entre eux.

L'article L3121-60 du Code du travail prévoit que « L'employeur s'assure régulièrement que la charge de travail du salarié est raisonnable et permet une bonne répartition dans le temps de son travail ».

L'employeur est tenu envers son salarié d'une obligation de résultat relative à la protection de sa sécurité physique et mentale. Cette obligation implique de sa part le respect des principes généraux de prévention énoncés par les articles L4121-1 et suivants du code du travail.

Plusieurs témoignages de collègues nous ont informés, que des Agents viennent les voir, après un retour d'absence, et les tiennent pour responsables des problèmes organisationnels de l'agence. Cela génère beaucoup de souffrance au travail, allant jusqu'à les exclure du collectif.

Nous rappelons, que la mise en œuvre de l'organisation du travail et les conditions de travail sont de la responsabilité de l'employeur.

Solidaires SUD Emploi, demande que cesse de faire porter la charge mentale à l'Agent absent, d'une organisation de travail défaillante par manque de moyens.



La Direction communique régulièrement auprès des ELD. Malheureusement, parfois il y a des malades de la part de certains. La Direction organise des ateliers pour l'accompagnement à la reprise pour les sensibiliser ce sujet.

De la maladresse alors que cela impact la santé des collègues.....



Dérives de l'article 20 §3a de la CCN : mise en place progressif d'objectifs individuels accompagnés de la création d'outils permettant les objectifs individuels et les compétitions entre Conseillers !

Cet article indique qu'il n'existe pas d'objectifs individuels pour les agents non cadre :

« Elle reconnaît et valorise la pratique courante des activités professionnelles et la qualité du travail fourni, ainsi que la contribution professionnelle de l'agent aux objectifs collectifs et pour les cadres, l'atteinte des objectifs individuels »

Or, certains outils ont vocation à contrôler l'activité individuelle de chaque agent :

- le nouveau bandeau d'accueil permet d'avoir une visibilité sur les métriques et les statistiques individuelles,
- P2A permet d'analyser sa performance individuelle à travers plusieurs tableaux de bord.

Ces outils sont en contradiction avec la CCN.

Solidaires SUD Emploi, vous demande l'abandon de ces outils et le strict respect de la CCN, et la fin de ces objectifs individuels.



Selon la Direction, il n'est pas proscrit d'outil. La mesure individuelle est faite en vue d'objectif collectif.

Solidaires SUD Emploi, a parfois constaté le recours au « Benchmark » durant les campagnes d'EPA, ESA....

Il s'agit d'une méthode de comparaison des résultats obtenu par les salariés, pour « **faire mieux que les autres** ».

Solidaires SUD Emploi rappelle que le recours au « benchmark » est interdit.

Si vous le subissez, alertez-nous !



Exercice anti-intrusion

Malgré les alertes de Solidaires SUD Emploi, les exercices anti-intrusion se poursuivent dans leur forme originelle, sans modification depuis l'agression qui a eu lieu à l'Agence de St Pierre des Corps.

Par exemple, le 15/02/24, a eu l'exercice anti-intrusion dans l'agence de Chateaudun, avec comme consigne de ne plus utiliser l'alerte silencieuse.

Solidaires SUD emploi, rappelle, que c'est l'utilisation de l'alerte silencieuse à St Pierre des Corps qui a permis au collectif de « gérer » l'agresseur.

Solidaires SUD Emploi demande l'arrêt immédiat de ces exercices, qui ne répondent pas à la configuration des agences, et créent de la souffrance et de l'appréhension, à l'idée d'avoir un.e collègue sacrifié à l'accueil.

Nous demandons le maintien de l'alerte silencieuse, qui a démontré son efficacité à St Pierre des Corps.

Pourquoi, la DR maintient-elle ces exercices anti-intrusion armée, alors qu'un débat a eu lieu en CSE ?



Selon la Direction : Les journées « d'exercices de réaction à l'intrusion armée » et le processus de réalisation découle du national. Aucune modification ne peut être réalisée. Dans le cadre d'une intrusion armée (et uniquement bien dans ce cadre-là), l'utilisation de l'alerte PC favoriserait la venue de collaborateurs auprès d'un individu porteur d'une arme. A ce titre, l'évacuation est préconisée.

Augmentation des fiches de signalement EDIS ou Agression

Solidaires SUD emploi, fait le constat d'une augmentation des fiches de signalement / fiches RPS au sujet des EDIS, ou agression, au motif de radiation suite à absence à rendez-vous. Dans un contexte d'augmentation des objectifs du CRE de 20% (jusqu'à 50%), vous contribuez à amplifier la souffrance des deux côtés du guichet.

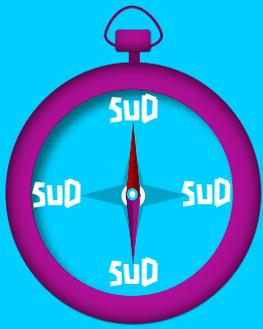
Solidaires SUD emploi vous a toujours alerté sur cette politique maltraitante, qui met en danger le personnel de France travail et nos Usagers-ères.

Que comptez-vous mettre en œuvre en terme opérationnelle, pour pallier à ces souffrances ? Comment s'assurer que les radiations ne seront pas systématiques pour respecter vos indicateurs ?



Le CRE n'est pas un dispositif visant une sanction mais un outil de remobilisation vers l'emploi du demandeur d'emploi.

un syndicat qui gêne la Direction, c'est un syndicat qui va dans la bonne direction



Légalité des consignes données aux Conseillers

Est-ce que les Conseillers CDDE et GDD sont assermentés à contrôler les entrées et sorties du territoire en exigeant la vérification du passeport ?



Selon à la Direction, si le conseiller a des doutes, le dossier doit être envoyé à l'équipe prévention des fraudes, une auditrice assermentée se chargera de vérifier les absences du territoire.

Solidaires SUD Emploi est d'accord avec la Direction. Il n'existe aucun texte réglementaire obligeant les conseillers-ères placement à vérifier les entrées et sorties du territoire en demandant le passeport à demandeur d'emploi. Certains.es nostalgiques de la lampe UV pour déceler les fausses pièces d'identité vont devoir prendre leur mal en patience...



Vos contacts :

**Aurélie
VILLANNÉ**

Élue titulaire au CSE
Membre de la commission
Politiques Sociales

**Rim
CHOUCHANE**

Représentante de Section
Syndicale
Membre de la Commission des
Activités Sociales et Culturelles



Solidaires SUD Emploi Centre :
syndicat.sud-centre@pole-
emploi.fr

Solidaires SUD Emploi national :
syndicat.sud@pole-emploi.fr



<https://solidaires.org/se-syndiquer/les-syndicats/solidaires-sud-emploi/>



Sud Emploi Cvl

**Solidaires
SUD**
Centre Val de Loire
EMPLOI